

**ANGLAIS**  
**ANALYSE ET COMMENTAIRE DE TEXTES OU DOCUMENTS**  
**ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT**  
**Jean-Philippe FONS, Gérard HUGUES**

**Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures**

*Présentation du dossier*

La notion de guerre juste était au centre du dossier présenté pour cette session 2010 du concours BL. Certains candidats (et leurs préparateurs) ont pu s'étonner de la présence d'un texte traduit du latin en amorce du dossier. Le but n'était évidemment pas de décontenancer les candidats, mais au contraire, de leur fournir quelques outils théoriques leur permettant d'aborder plus sereinement les quatre textes contemporains traitant de guerres modernes. Des adaptations étaient sans doute nécessaires et l'on ne pouvait guère appliquer sans précaution ni remise en perspective les critères énoncés par Thomas d'Aquin pour définir la guerre juste. Le cadre formel était fourni, à partir duquel une élaboration pouvait être menée à bien et une problématique clairement dégagée. Ainsi, la déclaration de guerre ne peut, selon d'Aquin, relever que du souverain, et même si, dans son esprit, la référence était à la monarchie unitaire, il était aisé de glisser vers la souveraineté républicaine qui pose le peuple au centre du processus décisionnel. Plus élastique et aléatoire était la deuxième condition pour une guerre juste, tant il est difficile d'établir sur des fondements indiscutables la notion de faute commise et donc, de juste châtement. Ramené par exemple au cas de la guerre américaine en Irak (texte 5), le critère lui-même ouvrait un vaste champ de discussion et d'interprétation. De même, la question de la juste intention (« *rightful intention* ») retenue par d'Aquin, qui convoquait automatiquement des considérations éthiques ou morales, invitait à une réflexion fouillée et féconde sur les buts de guerre, qu'ils soient ou ne soient pas avoués. Les meilleures copies sont parties de ce constat théorique dressé par d'Aquin pour ensuite juger les guerres contemporaines à l'aune de critères qui se veulent fermes et définitifs, mais qui bien souvent échappent à toute velléité de théorisation excessive.

Le danger était de tomber dans une forme de sensiblerie qui consistait à condamner toute guerre comme, par exemple, affront intolérable fait aux droits de l'homme. Trop de copies ont choisi cette facilité, alors que les candidats étaient invités à une réflexion théorique et historique où les affects devaient être absolument laissés de côté. En deuxième lieu, un commentaire judicieux et cohérent de ce dossier exigeait des connaissances historiques sérieuses. Or, les références étaient à une époque très contemporaine et l'on aurait pu s'attendre à ce que les candidats disposent d'un savoir suffisant pour argumenter de façon pertinente. Trop souvent, le jury a dû déplorer des carences graves dans les repérages les plus élémentaires et certains ont démontré une curieuse méconnaissance d'événements à la fois récents et marquants. Le dossier proposait une réflexion sur quatre des grands conflits qui ont marqué les cinquante dernières années, le Vietnam d'abord avec une sévère remise en cause de l'intervention américaine par un cacique de l'appareil politique. La guerre des Malouines ensuite, la moins connue des candidats, menée par Margaret Thatcher après l'occupation par les forces argentines du protectorat britannique. La première guerre du Golfe (1990-1991) déclenchée sous le mandat du Premier Ministre Conservateur John Major, au côté d'une coalition de 34 Etats après l'invasion du Koweït par Saddam Hussein. Enfin, la guerre d'Irak

qui, selon l'auteur de cet article, mine les fondements mêmes de la nation américaine en provoquant une dérive mortelle des institutions.

L'adresse de J. W. Fulbright devant un parterre d'étudiants et d'universitaires de l'université Johns Hopkins se situait à un moment charnière de la guerre où l'opinion publique longtemps bercée par le discours de la guerre froide et convaincue des vertus du « containment » commence à lentement s'éveiller. En 1966, il faut savoir que le pays reste majoritairement favorable à la guerre et fait confiance au président Johnson. La voix de Fulbright est donc une voix isolée, ou presque, mais son discours contient les thèmes qui à brève échéance serviront à articuler le discours anti-guerre, surtout à partir de l'année 1968. L'intérêt de ce propos est qu'il vient du camp des Démocrates, lesquels ont massivement approuvé l'entrée en guerre puisque l'unanimité s'est faite à la Chambre des Représentants et que seuls deux Sénateurs ont voté contre la résolution conjointe autorisant le président à engager des troupes en Asie du Sud-Est. Fulbright est contraint à une douloureuse révision et à un mea culpa dont il rend responsable un président peu soucieux du respect des institutions, qui a brusqué l'appareil gouvernemental et s'est rendu coupable d'un mensonge d'état. Récusant d'emblée toute forme de pacifisme, Fulbright entend se démarquer de l'esprit missionnaire (« holy crusade ») qui préside trop souvent à la définition de la politique étrangère des Etats-Unis. Il insiste sur son droit à discriminer entre « guerre juste » et « guerre injuste » et classe résolument le Vietnam dans la seconde catégorie. Surtout, l'adresse de Fulbright contenait les éléments d'une dérive du pouvoir exécutif vers un exercice de plus en plus solitaire, au détriment de la branche législative, tenue à l'écart des décisions cruciales, et contrainte à un rôle mineur. Le fameux système des « checks and balances » au cœur de l'édifice constitutionnel américain, se trouvait de facto renié et bafoué. Sans l'exprimer comme allait le faire quelques années plus tard (1973) Arthur Schlesinger, auteur du texte 5, Fulbright anticipait, en le redoutant, l'avènement d'un empereur à la Maison Blanche. Le titre même de l'article de Schlesinger *The Imperial Presidency Redux* invitait à une réflexion sur la manipulation dont est victime le peuple américain, appelé à soutenir une politique fondée sur la peur. Le texte est fortement enchâssé dans la polémique naissante autour de l'existence d'armes de destruction massive, censées être détenues par le pouvoir irakien et qui servira de prétexte à l'invasion de l'Irak. A ce stade très précoce de la guerre, Schlesinger dénonce une manipulation grossière de l'opinion et récuse le concept même de guerre préventive qui, selon lui, ne peut en aucune manière répondre à la définition d'une guerre juste. Outre qu'elle entraîne le pays dans une aventure dont l'issue peut être fatale, l'argumentaire guerrier sape les fondements mêmes du système républicain. Pour bien saisir l'importance de ce document, il fallait sans doute le rapprocher de l'ouvrage de Schlesinger paru en 1973 sous le titre *The Imperial Presidency*. L'auteur y dévoilait les turpitudes et manipulations de l'ère Nixon, la captation par le président de pouvoirs excessifs à l'occasion de la guerre du Vietnam et de l'affaire du Watergate. L'Amérique s'était ressaisie avec l'adoption du *War Powers Act* (1973) qui limitait strictement les pouvoirs présidentiels en temps de guerre. Le constat dressé par Schlesinger était donc que les Etats-Unis retombaient dans de vieux travers et qu'à l'occasion de cette campagne contre le régime honni de Saddam Hussein, l'équilibre républicain de la plus grande puissance mondiale se trouvait à nouveau mis à mal.

Les documents 3 et 4 relevaient du domaine britannique. Le texte de Margaret Thatcher était extrait du premier tome de ses mémoires, *The Downing Street Years*. Il ne fallait, à ce titre, pas manquer d'en relever l'intérêt et les spécificités. La guerre des Malouines restera l'événement international marquant du second mandat de Margaret Thatcher. Elle offre dans cet extrait sa justification pour l'entrée en guerre de son pays et en souligne les enjeux internationaux. Le candidat relèvera la caution institutionnelle que l'ancien Premier Ministre britannique s'applique à souligner à de nombreuses reprises : l'intervention militaire aux Malouines était ainsi justifiée par le principe de « self determination » – un principe inscrit dans

la Charte des Nations Unies. Le pays était attaqué sur son territoire par une force belligérante et hostile à laquelle il convenait d'offrir la plus virulente des oppositions. L'intervention de la Grande-Bretagne dans la première guerre du Golfe en 1991 n'est en aucun point comparable. Les candidats ont noté, dans l'ensemble, que le conflit armé ne s'est jamais déroulé sur le territoire britannique – l'opération « Desert Storm » a été conduite à la frontière du Koweït et de l'Irak. De même, les pertes humaines du côté britannique ont été négligeables en 1990-1991, si on compare avec le conflit aux Malouines. Pour le Premier Ministre britannique John Major, Saddam Hussein a illégalement et unilatéralement décidé l'occupation d'une partie du Koweït en se livrant aux pires actes de barbarie. L'intervention des troupes britanniques aux côtés des forces internationales devait permettre de rétablir la paix dans la région et garantir le respect des Droits de l'Homme. L'autorité, dans ce conflit, n'est pas dans les mains du Parlement britannique mais dans celles des Nations Unies. A ce titre, des rapprochements avec le document 5 mais également avec le discours de Fullbright (et les références aux croisades idéologiques ou encore aux missions que l'on qualifierait de « droit-de-l'hommistes ») étaient tout à fait pertinents.

### *Rappels méthodologiques*

Le jury rappelle ici qu'il est indispensable de présenter, dès l'introduction de votre travail, les documents qui composent le dossier. Cette présentation ne doit pas se contenter d'être descriptive, mais doit souligner d'emblée les enjeux du document.

Si une problématique recentrée autour de la légitimité d'un conflit armé pouvait être envisagée, il fallait, somme toute, faire montre d'une bonne analyse des documents constitutifs du dossier afin d'éviter la paraphrase.

Cette année encore, les plans proposés sont restés trop souvent artificiels et ne permettaient pas d'envisager une lecture dynamique du dossier. Ce fut le cas notamment des problématiques présentées en ces termes :

- « What are the dangers of wars »,
- « We will [see] that Britain and the USA have a different conception of war »,
- « How are wars perceived by the people of a Nation ».

S'agissant de la présentation du travail, le jury rappelle qu'il n'accepte pas les plans hiérarchisés (I a) b) c), II a) b) c) ... ou 1 1.1) 1.2) 1.3, etc.). Les candidats veilleront à ménager des transitions entre les parties du développement.

Trop de copies, cette année encore, n'offrent pas d'annonce claire du plan proposé et suivi par le cheminement du candidat. Le jury sanctionne cette omission lourdement (les notes ne dépassent pas 05 sur 20).

Force est également de constater que les conclusions sont injustement négligées par les candidats : trop sommaires (en se limitant à une reprise de la problématique annoncée en introduction) ou, cas extrêmes, inexistantes. L'absence de conclusion relève d'un défaut de méthodologie et est, à ce titre, sanctionnée.

Le jury rappelle que les signes distinctifs (séries d'étoiles ou d'astérisques en fin de parties ou en fin de devoir) sont strictement interdits. Les candidats veilleront à respecter cette consigne scrupuleusement.

Enfin, le renvoi aux textes doit se faire par la citation de manière appropriée en adéquation avec les exigences de l'épreuve ; les références elliptiques ou sommaires ("cf. text 1") sont donc parfaitement irrecevables.

Le jury a été frappé, lors de la session 2010, par les nombreuses erreurs conceptuelles et historiques relevées dans certaines copies. On s'attendra ainsi à ce que les candidats maîtrisent les fonctionnements administratifs et institutionnels du Royaume-Uni et des Etats-Unis et aient une bonne connaissance de l'alternance politique et des personnages publics de premier ordre sur la période. Le jury a déploré de trouver de trop nombreuses inexactitudes sur les dates d'élection des Premiers Ministres britanniques ou des Présidents américains (Margaret Thatcher n'a pas été élue en 1981 au poste de "head of the Cabinet", comme le jury a pu le lire dans une copie bien mal inspirée).

### *Grammaire, orthographe*

La rubrique consacrée à la qualité de la langue dans le rapport des deux années passées semble ne pas avoir été lue par un grand nombre de candidat(e)s. Et le jury de déplorer, cette année encore, des fautes et erreurs inqualifiables et inacceptables à ce niveau d'exigence. Nous incitons donc les futurs candidats à être très attentifs aux recommandations faites les années précédentes – une fois de plus, les attentes du jury ne varient pas !

Les candidats veilleront en outre à respecter un registre de langue de niveau académique. La thématique du dossier cette année a incité, plus que de raison, trop de candidats à adopter un style « journalistique », relâché – qui ne correspond pas au niveau d'exigence du concours.

Le jury recommande aux candidats la plus grande prudence sur l'usage de Do + Verbe. Une lecture fine de quelques chapitres d'ouvrages de linguistique révélera aux candidats que Do + V n'a pas une valeur d'emphase mais de contraste.

### *Conseils aux candidat(e)s*

Le jury insiste à nouveau cette année sur la nécessité de proposer un travail construit, hiérarchisé et argumenté, sous peine d'être lourdement sanctionné.

Le jury entend ici faire profiter les futurs candidat(e)s de réflexions qu'il a menées. Il s'agit de permettre aux candidat(e)s de mieux réussir cette épreuve. Dans un souci de présentation synthétique, ces conseils seront une nouvelle fois donnés de manière succincte.

- La reproduction de parties de cours est à proscrire. L'épreuve cherche à évaluer les aptitudes d'analyse du candidat – pas ses capacités de mémorisation de cours magistral.
- Si l'utilisation de citations puisées dans les documents du dossier est indispensable, les candidat(e)s veilleront à ce que leur travail ne se réduise pas à un assemblage d'extraits des documents (voire de paragraphes entiers.)
- Le jury encourage les candidat(e)s à discuter de la nature des documents qu'ils ou elles doivent analyser. Le registre de langue, la rhétorique ou encore les variétés de figures de style varient grandement selon que l'on étudie un discours politique ou un article de presse, fût-il extrait du *New York Times*.
- Le jury recommande, enfin, aux candidat(e)s de porter le plus grand soin à la qualité de l'écriture manuscrite et de relire la copie.

### *Statistiques de l'épreuve en 2010*

Note minimum : 0,00

Note maximum : 19,00  
Moyenne de l'épreuve : 07,31  
Ecart type : 4,11

*En guise de conclusion*

Trop de candidat(e)s ont, cette année encore, rendu une copie vierge. Il est primordial de bien se préparer à cette épreuve rigoureuse – la lecture attentive des rapports de jury constitue un préalable indispensable.

Le jury a eu le plaisir de lire et corriger d'excellentes (bien que rares) copies – dix copies notées de 15 à 19 sur 20. Que les candidat(e)s soient ici chaleureusement remercié(e)s pour ces moments privilégiés.